

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-380

### Création de deux postes d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Direction des mobilités

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-271 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Madame Claire HUGUES 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité au sein de la Direction des mobilités

### DECIDE

**ARTICLE 1:** De créer un poste d'adjoint d'administratif à temps complet du 01/10/2024 au 30/09/2025.

**ARTICLE 2:** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 6 septembre 2024

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20240910-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-09-2024

Publication le : 10-09-2024

Acte mis en ligne le 16-09-2024

Pour la Présidente,  
Par délégation,

La Vice-Présidente  
Claire HUGUES